

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Jean-Pierre CERVANTES
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b85d-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

6

FINANCES : Budget Principal – Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2024.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Une Décision Modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) complétées du Budget Supplémentaire (BS) et Décisions Modificatives (DM).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM n°2 du Budget Principal.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Lors de la séance du 16 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 242,1 M€ au titre du Budget Principal. Après le vote de la Décision Modificative n°1 lors du Conseil Municipal du 27 juin 2024, le budget a été porté à un total de 272,2 M€, intégrant notamment la reprise des résultats 2023.

Tous mouvements budgétaires confondus, la seconde Décision Modificative, d'un montant de 5 346 824,18 €, doit permettre de tenir compte de plusieurs éléments qui n'ont pas pu être pris en considération lors du Conseil Municipal de juin.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements du Budget Principal détaillés ci-après.

A. Les dépenses

1. La section de fonctionnement : +407 003,18 €

Il est prévu :

+ 500 000 € sur le chapitre 042 pour ajuster les besoins d'amortissements car le passage à la M57 implique un nouveau calcul d'amortissement en prorata temporis.

+250 000€ sur le chapitre 65 correspondant à une aide complémentaire du CCAS visant à financer la prime Segur, mesure de soutien aux professionnels de la santé et du secteur social.

+1 203 000€ sur le chapitre 66, correspondant aux charges financières dont les rattachements des ICNE (intérêts courus non échus).

Ces dépenses seront financées principalement par des baisses importantes sur la prévision des fluides au regard des économies réalisées sur nos consommations soit 1,5 M€ sur le chapitre 011, et un recours moins important à l'assurance ou encore aux frais de maintenances.

2. La section d'investissement : +4 939 821,00 €

+ 4,4 M€ au chapitre 041, il s'agit d'une régularisation d'écritures qui se neutralise en recettes d'investissement et consiste à constater le remboursement des avances consenties dans le cadre de l'exécution financière de marchés de travaux.

+407 K€ au chapitre 040, relatif aux amortissements de subventions transférables.

+90 K€ sur le chapitre 16, il s'agit du réajustement du remboursement d'une partie des emprunts contractés lors de l'exercice.

+2 996 € au chapitre 4581, correspondant aux opérations sous mandat.

B. Les recettes

1. La section de fonctionnement : +407 003,18 €

Sur le chapitre 042, compte 777 il est constaté l'amortissement des subventions transférables.

2. La section d'investissement : + 4 939 821,00 €

Il est prévu :

+ 500 000 € sur le chapitre 040 pour ajuster les besoins d'amortissements liés au calcul d'amortissement en prorata temporis.

+4,4M€ au chapitre 041, il s'agit d'une régularisation d'écritures qui se neutralise en dépenses d'investissement et consiste à constater le remboursement des avances consenties dans le cadre de l'exécution financière de marchés de travaux.

L'ensemble des propositions de la Décision Modificative est retracé en annexe 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-ADOpte la Décision Modificative n°2 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Principal, pour la somme de 5 346 824,18 € en recettes et en dépenses;

-APPROUVE le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 250 000€ au titre de l'exercice 2024, sur le chapitre 65 et le compte 657363;

-AUTORISE Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024
ACTE PUBLIE LE 10 DECEMBRE 2024